



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 58650

Texte de la question

M Pierre Mauroy attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur l'inquiétude des associations d'éducation populaire et de jeunesse relative à l'éventuelle suppression de la carte inter-rail. En effet, l'union internationale des chemins de fer serait actuellement en train d'examiner la possibilité de supprimer la carte inter-rail. Ce dispositif est utilisé par des millions de jeunes européens et contribue par son existence et sa souplesse d'utilisation à la multiplication des échanges entre les jeunes de la Communauté européenne. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si la suppression de la carte inter-rail est effectivement envisagée et, dans l'affirmative, si un dispositif équivalent sera proposé par la SNCF aux jeunes Européens.

Texte de la réponse

Reponse. - Créée en 1971 par vingt-sept réseaux européens, la carte Interrail permet à son titulaire, âgé de moins de vingt-six ans, de bénéficier pendant un mois d'une réduction de 50 p 100 sur le réseau émetteur et de la gratuite sur les autres réseaux. Comme tout tarif international, elle résulte d'un accord entre les entreprises de chemin de fer qui n'est pas soumis à homologation ministérielle. Les chemins de fer européens proposent une gamme de produits adaptés aux différents profils de voyageurs internationaux de moins de vingt-six ans : pour les voyages occasionnels, des billets à prix réduit ; pour les séjours touristiques à destination d'un ou plusieurs pays européens, Eurodomino, créé en 1991, permettant d'acheter des coupons de libre parcours sur les réseaux des pays visités et donnant droit à une réduction de 25 p 100 sur l'aller ou le retour vers le pays visité. Pour les grands voyageurs, qui désirent parcourir le plus grand nombre possible de pays, il est apparu que le nombre de cartes Interrail vendues par l'ensemble des réseaux participants stagnait depuis plusieurs années avec 300 000 cartes vendues en 1990 contre 313 000 en 1981 et diminuait en France avec 11 000 cartes vendues en 1990 contre 14 000 en 1981. Un groupe de projets a été créé afin de proposer avant le 1er janvier prochain un tarif répondant à leurs attentes et assurant une juste rémunération des réseaux participants ; il doit remplacer la carte Interrail, de moins en moins attractive pour les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Mauroy Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58650

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2485